REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE MAZAMET

AUTORISATION

n° AT

Date de dépôt
Demandeur
Nature des travaux
Terrain

Envoyé en préfecture le 21/08/2023
Reçu en préfecture le 21/08/2023
Reçu en préfecture le 21/08/2023
Publié le 25/08/2023 SUR UN
Publié le 25/08/2023 SUR

Catégorie 5, Type M

AX0422

ARRÊTÉ FAVORABLE

Parcelle(s)

Classement ERP

accordant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP)

délivré par le Maire au nom de l'Etat

VU le Code de la Construction et de l'Habitation;

VU la demande susvisée ;

VU l'avis favorable avec prescriptions et recommandations de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 10/08/2023 reçu en mairie le 18/08/2023 ;

VU l'avis favorable avec prescription de la sous-commission départementale de sécurité en date du 10/08/2023, par courrier en date du 11/08/2023, reçu en mairie le 18/08/2023, ci-joint ;

le Maire arrête :

Article 1 : décision

L'Autorisation de Travaux est **ACCORDÉE** pour l'aménagement d'un magasin d'optique et d'audition « ECOUTER-VOIR » - 32 avenue de la Richarde à Mazamet, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : prescriptions

Les prescriptions des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité, ci-annexées, doivent être respectées.

MAZAMET, le 18 août 2023. Pour le Maire et par délégation,

> André AMALRIC Adjoint au Maire.

2023- Arr 497